



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2025 / 023**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Emilie ORGEL, 1^{er} adjointe, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Absent excusé : Cédric CLECH

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DE RESULTATS
BUDGET ZAC DES OVIS– EXERCICE 2024**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget ZAC des Ovis est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés		1 089 837,36 €
Opérations de l'exercice	9 237,73 €	151 433,06 €
TOTAUX	9 237,73 €	1 241 270,42 €
Résultats de clôture		1 232 032,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	1 453 816,82 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	106 876,15 €	0,00 €
TOTAUX	1 560 692,97 €	0,00 €
Résultats de clôture	1 560 692,97 €	

ENSEMBLE (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	1 453 816,82 €	1 089 837,36 €
Opérations de l'exercice	116 113,88 €	151 433,06 €
TOTAUX	1 569 930,70 €	1 241 270,42 €
Résultats de clôture	328 660,28 €	

SYNTHESE DES RESULTATS 2023 (EN €) :

Résultats	Fonctionnement	Investissement
reportés 2023	1 089 837,36 €	-1 453 816,82 €
de l'exercice 2024	142 195,33 €	-106 876,15 €
de clôture 2024	1 232 032,69 €	-1 560 692,97 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et L.1612-13 ;
- Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Vu la délibération n° 2022-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu le rapport présenté relatif à l'exécution budgétaire 2024 ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats du budget ZAC des Ovis pour l'exercice 2024 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

- Adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du responsable du Service de Gestion Comptable d'Avallon relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Déclare, pour le budget ZAC des Ovis de l'exercice 2024, que le compte financier unique, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Dit que le déficit constaté de la section d'investissement sera inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement, soit **1 560 692,97€** ;
- Dit que l'excédent constaté de la section de fonctionnement sera inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement, soit **1 232 032,69€**.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre